

**Évaluation périodique des interventions du
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

**dans la mise en marché du produit visé par le
Plan conjoint des producteurs de bois
du Centre-du-Québec**

Le 13 octobre 2009

TABLE DES MATIÈRES

1.	L'OBJET	3
2.	LA SÉANCE PUBLIQUE	3
3.	LES PARTICIPANTS	4
4.	LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE	5
4.1	Situation de l'industrie de la transformation	
	♦ L'industrie du bois de sciage résineux	
	♦ L'industrie des panneaux OSB	
	♦ L'industrie des pâtes et papiers	
	♦ Conclusion	
4.2	Portrait de la mise en marché du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	
5.	LA PRÉSENTATION DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC	7
5.1	Organiser collectivement les relations entre les vendeurs et les rapports avec les acheteurs qui permettent de défendre les intérêts de l'ensemble des personnes visées par le Plan	
5.2	Voir à ce que tous les producteurs visés soient soumis aux règles établies selon l'intérêt collectif	
5.3	Organiser la production et la mise en marché du produit visé en favorisant une mise en marché efficace et ordonnée	
5.4	Commentaires des intervenants	
6.	L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DES PROCHAINES ANNÉES EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ	15
7.	L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES DE LA RÉGIE	15
8.	LES RECOMMANDATIONS	16

1. L'OBJET

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (L.R.Q., c. M-35.1) (la Loi) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec doit procéder à une évaluation périodique des interventions de l'Office et des règlements adoptés dans le cadre de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en vertu de cette obligation que la Régie a procédé, au cours d'une séance publique, à l'évaluation des interventions du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs de bois du Centre-du-Québec (le Plan conjoint) qu'elle administre, et ce, conformément au nouveau guide de préparation à l'évaluation proposé par la Régie. Le précédent exercice d'évaluation périodique a eu lieu le 20 avril 2004.

2. LA SÉANCE PUBLIQUE

Le Syndicat, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec (l'UPA du Centre-du-Québec) et les intervenants de l'industrie ont été invités par la Régie à participer à une séance publique, le 23 avril 2009, à Trois-Rivières, afin de procéder à l'évaluation des interventions de l'administrateur du Plan conjoint dans la mise en marché et des règlements adoptés dans le cadre de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint.

La Régie a fait publier préalablement un avis de séance publique dans « La Terre de chez nous », édition du 19 mars 2009. La Régie a aussi invité les administrateurs du Syndicat à soumettre leurs observations lors de la séance et leur a transmis un ordre du jour de même qu'un cadre de référence servant à l'évaluation.

Les objectifs poursuivis lors de cette séance publique sont :

- ♦ de prendre connaissance de la situation actuelle du secteur des forêts privées dans la région du Centre-du-Québec;
- ♦ d'évaluer la pertinence et les résultats des interventions du Plan conjoint dans la mise en marché du produit visé;
- ♦ d'identifier les cibles stratégiques et les priorités des prochaines années qui permettront d'optimiser les résultats des interventions dans la mise en marché du produit visé;

- ♦ de permettre aux représentants de la Régie d'apprécier les actions de l'administrateur du Plan conjoint depuis la dernière évaluation, d'en comprendre toute la portée et de contribuer à l'amélioration de ses interventions.

Le Syndicat a soumis à la Régie son évaluation de la pertinence des interventions dans la mise en marché du produit visé et des résultats obtenus. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a également fait une présentation. Les intervenants ont été invités à présenter leurs commentaires et observations après chacune des présentations. Les documents publics déposés lors de la séance sont disponibles à la Régie.

Le présent rapport d'évaluation fait état des présentations et des observations exprimées par les participants lors de la séance du 23 avril 2009 et il résume les interventions réalisées par le Syndicat depuis l'évaluation périodique précédente en 2004. Il indique les cibles stratégiques et les priorités retenues par le Syndicat pour les prochaines années. La dernière section du rapport présente l'analyse et les commentaires de la Régie de même que les recommandations formulées au Syndicat visant à favoriser une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

3. LES PARTICIPANTS

La Régie est représentée par :

Monsieur Gaétan Busque, président de la séance
Madame Christiane Cantin, régisseuse
Monsieur Pierre Labrecque, régisseur
Madame Évelyne Martel, conseillère économique.

Les personnes et organismes ayant fait des représentations à la Régie sont :

- ♦ **Ministère des Ressources naturelles et de la Faune**
Monsieur Paul Labbé, ingénieur forestier
- ♦ **Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec**
Monsieur Gaston Roy, président
Monsieur Ghislain Leblond, directeur général.

Les personnes et organismes présents lors de la séance sont :

- ♦ **Association des transporteurs de bois des Bois-Francs inc.**
Monsieur Marc Bussièrès, secrétaire
- ♦ **Société sylvicole d'Arthabaska**
Monsieur Jean Pagé, directeur général.

4. LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

M. Paul Labbé, ingénieur forestier, présente les observations du Ministère et dépose à la Régie un document intitulé « Contexte de l'industrie et portrait de la mise en marché des bois des forêts privées du Centre-du-Québec ». Il débute en indiquant le contexte très difficile que subit le secteur forestier. La situation de l'industrie de la transformation sera d'abord analysée, avec un intérêt marqué pour la situation américaine puisqu'il s'agit de notre principal client. En effet, près de 80 % de la valeur de nos exportations va aux États-Unis. Puis, une analyse plus sectorielle portera sur la mise en marché du bois pour la région du Centre-du-Québec.

4.1 Situation de l'industrie de la transformation

Quelques points de conjoncture sont présentés :

- ♦ Les États-Unis sont en récession
- ♦ Contraction sévère de la consommation (70 % du PIB)
- ♦ Recul du secteur manufacturier
- ♦ Détérioration du marché du travail depuis le début de 2008
- ♦ Le Canada se dirige aussi vers une récession.

Pour l'industrie forestière, la chute dramatique des mises en chantier résidentielles aux États-Unis depuis janvier 2006 a des répercussions importantes sur la demande en bois de sciage (bois d'œuvre résineux, panneaux OSB et contreplaqué) et, conséquemment, sur les prix. D'un peu plus de 2 150 000 mises en chantier, en 2006, elles ont chuté à moins de 650 000 en novembre 2008, soit une baisse de 70 %.

Au niveau canadien, on note également une baisse des mises en chantier pour la même période mais à un niveau moindre, soit 250 000 en janvier 2006 à un peu plus de 175 000 en décembre 2008, soit une baisse de 30 %.

Les perspectives pour l'année 2010 sont meilleures. On prévoit une reprise économique aux États-Unis pour 2010 avec un taux de croissance de 2,5 %. On ne prévoit pas atteindre le million de mises en chantier avant 2010. Le taux de change devrait se maintenir autour de 0,82 \$ US.

♦ L'industrie du bois de sciage résineux

Ces baisses de mises en chantier ont eu des effets considérables sur la consommation domestique américaine de bois d'œuvre résineux et sur les exportations canadiennes vers les États-Unis. La consommation domestique américaine de bois d'œuvre résineux est passée de 64 milliards de pmp¹ en 2005 à 43 milliards de pmp en 2009, soit une baisse de 33 %. Les exportations canadiennes ont reculé également de 33 % : 21 milliards de pmp en 2005 à 14 milliards de pmp en 2009.

¹ Pmp : pieds mesure de planche.

En lien avec cette baisse importante de la demande, les prix pour le bois d'œuvre résineux ont chuté. Par exemple, l'indice composite (15 prix) valait 390 \$ US en 2005 et 240 \$ US en 2008, soit une baisse de 38,5 %. En 2009, on prévoit que la consolidation des scieries devrait se poursuivre et que d'autres usines à plus haut coût vont fermer. On anticipe toutefois une reprise en 2010.

- ♦ **L'industrie des panneaux OSB²**

L'industrie des panneaux OSB a également subi les contrecoups de cette baisse de la consommation domestique américaine : une production de 19 millions de m³ en 2007 comparativement à 22,5 millions de m³ en 2005, soit une baisse de 15,6 %. Les exportations canadiennes ont connu une baisse de 29,4 %, soit de 8,5 millions de m³ à 6 millions de m³.

On note une augmentation de l'utilisation de l'OSB par rapport au contreplaqué, ce qui devrait contribuer à la rentabilité des entreprises. On ne prévoit pas d'augmentation marquée de la capacité de production au Canada, sauf dans l'Ouest.

Le taux de change dépendant des prix des produits de base (pétrole), on anticipe un taux d'environ 0,82 \$.

- ♦ **L'industrie des pâtes et papiers**

L'industrie des pâtes et papiers vit un problème structurel plutôt que conjoncturel. Le papier journal demeure encore la principale production de l'industrie des pâtes et papiers et la demande de papier journal en Amérique du Nord ne cesse de baisser.

Cependant, on observe une rentabilité des entreprises en raison des baisses de la capacité de production. La valeur du dollar canadien à 0,82 \$ favorisera les exportations.

- ♦ **Conclusion**

L'année 2010 devrait être une année de reprise pour l'industrie des produits du bois (sciage résineux et feuillus, OSB).

Pour l'industrie des pâtes et papiers, la rentabilité des entreprises dépend beaucoup de la gestion de l'offre (capacité de production).

4.2 Portrait de la mise en marché du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

Les usines situées sur le territoire du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec s'approvisionnent en bois des forêts privées du Québec à 100 % en bois résineux et en bois de peupliers du Syndicat. En feuillus durs, cette proportion provenant du Syndicat du Centre-du-Québec chute à 14 % comparativement à 86 % en provenance des autres syndicats.

² OSB : « Oriented Strand Board » ou panneau à lamelles minces orientées.

Les bois résineux du Centre-du-Québec se retrouvent principalement en Mauricie (43 %) et en Beauce (44 %); les bois de peupliers en Estrie (75 %) et les feuillus durs en Estrie (54,7 %) et pour une proportion de 31 % pour le Centre-du-Québec.

En 2007, la proportion de consommation de bois ronds en provenance du Syndicat pour les pâtes et papiers a augmenté à 49 % et a diminué pour le sciage à 51 %, en raison du raffermissement des prix pour le secteur des pâtes et papiers.

5. LA PRÉSENTATION DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Quelques données en préambule :

- ◆ le Syndicat représente environ 6 000 propriétaires forestiers;
- ◆ 3 500 sont inscrits au fichier du Syndicat;
- ◆ 1 700 propriétaires sont membres du Syndicat;
- ◆ le Plan conjoint est applicable sur le territoire de 68 municipalités situées à l'intérieur de sept MRC;
- ◆ le territoire est traversé par deux grands axes routiers : l'autoroute 20 et l'autoroute 55. Ces deux grands axes routiers permettent de faciliter le transport du bois autant à l'intérieur de la région que pour expédier le bois à des usines situées à l'extérieur du territoire.

Introduction

Le Syndicat mentionne que la possibilité forestière ne sera pas discutée, puisque les données servant à effectuer la mise à jour de ce calcul ne sont pas encore disponibles. La prise des inventaires forestiers par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune devrait se faire au cours de l'année 2009. De plus, une source externe de financement sera recherchée pour mettre à jour le Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée.

Le Syndicat fait rapport à la Régie de ses interventions des cinq dernières années selon trois grands objectifs généraux, soit :

5.1 Objectif général n° 1 :

Organiser collectivement les relations entre les vendeurs et les rapports avec les acheteurs qui permettent de défendre les intérêts de l'ensemble des personnes visées par le Plan

Objectif spécifique : Augmentation des revenus des producteurs

13 octobre 2009

Rapport d'évaluation périodique

Moyens

- ♦ Diminution des coûts administratifs du Syndicat : une collaboration administrative avec le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie a permis de diminuer de façon importante les frais administratifs du Syndicat. Une hausse importante des contributions aux producteurs a ainsi pu être évitée.
- ♦ Information juste et actuelle des conditions de mise en marché du bois : les prix du bois sont mis à jour de façon quotidienne sur le site Internet du Syndicat. Le Syndicat demeure disponible pour informer les producteurs et les aider à prendre des décisions sur leurs opérations forestières.
- ♦ Établissement des modes de fonctionnement du transport du bois afin d'en diminuer les frais : plusieurs rencontres et communications ont eu lieu avec les industriels afin de diminuer les temps d'attente aux usines.
- ♦ Respect des contingents par les producteurs et émission ponctuelle de contingents supplémentaires : le Syndicat s'assure de remplir ses obligations face à l'industrie et elle octroie des contingents supplémentaires pour profiter pleinement des marchés.
- ♦ Surveillance des marchés pour saisir les bonnes opportunités.

Les tableaux suivants³ permettent de voir l'évolution des prix pour les marchés de trituration⁴ (2002 à 2008) et les marchés de sciage (2003 à 2008, sapin épinette).

Tableau 1**Évolution des prix du bois de trituration pour les producteurs de 2002 à 2008**

Essences	Prix net							Hausse de 2003 à 2008
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Sapin-épinette 47" (\$/m ³ a)	33,38	33,48	34,47	35,48	36,12	36,63	37,00	10,5 %
Pin, pruche, mélèze 47" (\$/m ³ a)	17,38	16,83	16,80	17,86	22,14	23,64	22,35	32,8 %
Bois-franc 8' (\$/tma)	55,00	58,00	74,80	76,86	77,15	76,96	77,50	33,6 %
Peuplier 93" (\$/tma)	48,00	56,25	70,00	73,44	73,66	73,53	72,17	28,3 %
Tremble 93" (\$/m ³ s)	28,12	28,45	32,81	33,44	35,39	37,46	32,00	12,5 %
Résineux 93" (\$/m ³ s)	26,00	26,50	37,06	37,29	38,06	38,92	35,45	33,8 %
Pruche 47" (\$/m ³ a)	---	---	---	---	24,40	27,72	24,45	---

m³a : Mètre cube apparent

tma : Tonne métrique anhydre

m³s : Mètre cube solide (le prix est basé sur un mètre cube solide qui est égal à une tonne métrique verte)

³ Les tableaux 1 et 5 ont été présentés par le Syndicat lors de la séance publique.

⁴ Bois de trituration : pâte et papier, copeau de bois et biomasse.

Tableau 2

**Évolution des prix aux producteurs pour du
sapin-épinette destiné aux marchés du sciage de
2003 à 2008**

Année	8'	12'
2003	225 \$/corde	320 \$/mpmp
2004	235 \$/corde	340 \$/mpmp
2005	255 \$/corde	400 \$/mpmp
2006	235 \$/corde	400 \$/mpmp
2007	195 \$/corde	300 \$/mpmp
2008	190 \$/corde	275 \$/mpmp

Note : Prix approximatif aux producteurs évalués à partir des prix usines des mois de juillet

Tableau 3

**Évolution de l'indice des prix à la consommation
de 2003 à 2008**

Année	IPC
2003	2,5 %
2004	1,95 %
2005	2,3 %
2006	1,68 %
2007	1,56 %
2008	2,08 %
IPC 2003 à 2007 (5 ans)	10,4 %
IPC 2003 à 2008 (6 ans)	12,7 %

Les prix pour le bois de trituration ont augmenté régulièrement depuis 2002. Les revenus des producteurs ont augmenté plus rapidement que l'indice des prix à la consommation depuis 2003.

Les producteurs ont maximisé leurs revenus en transférant leur production vers les marchés les plus rentables. De 2003 à 2006, les marchés du bois de sciage étaient en grande demande. À partir de 2007, une partie de la production a été transférée au bois de pâte en conséquence de la crise forestière et de la crise économique.

Tableau 4

Évolution de la mise en marché du bois de 2003 à 2008

Groupes d'essences		2003	2004	2005	2006	2007	2008
Sapin-épinette (m ³ a)	Pâte ⁽¹⁾	53 424	50 098	43 632	47 220	59 317	66 330
	Sciage ⁽²⁾	72 533	78 141	113 071	95 493	68 985	39 061
Autres résineux (m ³ a)	Pâte ⁽¹⁾	13 109	12 454	11 288	11 943	10 708	19 184
	Sciage ⁽²⁾	23 203	28 720	46 318	46 299	19 578	19 943
Total résineux (m³a)		162 269	169 413	214 309	200 955	158 588	144 518
Bois-franc (m ³ a)	Pâte ⁽¹⁾	23 634	8 722	15 486	15 631	30 731	20 295
	Sciage ⁽²⁾	7 611	2 903	4 367	2 564	1 621	543
Peuplier (m ³ a)	Pâte ⁽²⁾	29 753	21 199	22 556	25 449	39 956	39 658
	Sciage ⁽²⁾	2 921	6 608	7 893	6 785	4 177	466
Total feuillus (m³a)		63 919	39 432	50 302	50 429	76 485	60 962
TOTAL (m³a)		226 188	208 845	264 611	251 384	235 073	205 480
Volume de bois à pâte		119 920	92 473	92 962	100 243	140 712	145 467
Volume de bois de sciage		106 268	116 372	171 649	151 141	94 361	60 013

⁽¹⁾ On entend par le mot « pâte », tous les volumes de bois destinés aux usines de pâtes et papiers, de panneaux ainsi qu'aux copeaux.

⁽²⁾ On entend par le mot « sciage », tous les volumes de bois destinés aux usines de sciage et de déroulage.

Tableau 5

Évolution de bois destiné à la pâte versus le sciage en sapin-épinette de 2003 à 2008

Année	Pâte	Sciage
2003	42,4 %	57,6 %
2004	39,1 %	60,9 %
2005	27,8 %	72,2 %
2006	30,2 %	69,8 %
2007	46,2 %	53,8 %
2008	62,9 %	37,1 %

13 octobre 2009**Rapport d'évaluation périodique**

Les indicateurs permettant de juger de la rencontre des objectifs sont les prix payés aux producteurs et les volumes de bois livrés selon les marchés les plus lucratifs.

Le Syndicat s'est fixé comme **cibles** le maintien du pouvoir d'achat des producteurs lors de périodes difficiles et son amélioration lorsque l'économie le permet. Le Syndicat veut également favoriser le transfert de la production d'un marché vers un autre par les producteurs lorsque les conditions de mise en marché se détériorent pour un marché spécifique.

Objectif spécifique : Développement des marchés des essences secondaires (pin, pruche et mélèze qualité pâte)

Moyens

- ♦ Le maintien des marchés existants.
- ♦ L'exploration de nouveaux marchés : le Syndicat a fait des efforts pour trouver de nouveaux marchés à des essences secondaires. Ainsi, en 2006 il a obtenu une entente signée pour la livraison de pruche avec la compagnie Kruger et une entente pour la livraison de pin en 2008 avec la compagnie Rip-O-Bec. Le nombre d'acheteurs pour ce type de bois est passé de deux à quatre en cinq ans. Les volumes livrés ont augmenté de 46 % de 2003 à 2008.

Les indicateurs permettant de juger de la rencontre de cet objectif sont les volumes de bois livrés par les producteurs, le nombre d'acheteurs de ces essences et les prix payés aux producteurs pour le bois livré.

Le Syndicat s'est fixé comme **cibles** une entente de mise en marché avec plus de deux acheteurs, une augmentation des prix selon l'IPC et l'augmentation des volumes de l'ordre de 20 %.

Objectif spécifique : Développement de la mise en marché du bois de sciage et déroulage

Moyens

- ♦ L'exploration de nouveaux marchés.
- ♦ Une information juste et actuelle des conditions de mise en marché offertes par les acheteurs de bois de sciage et déroulage. Avec l'amélioration du site Internet du Syndicat, les acheteurs de bois de sciage et de déroulage envoient maintenant leurs spécifications au Syndicat à chaque fois qu'ils décident d'y apporter un changement. Celles-ci sont mises à jour immédiatement. Les prix sont affichés à toutes les parutions de *l'Écho forestier* soit 6 à 7 fois par année. De 2004 à 2006, le nombre d'acheteurs a été plus nombreux entraînant ainsi de meilleures conditions de mise en marché.

L'indicateur pour cet objectif est le nombre d'acheteurs de bois.

Les cibles sont les livraisons de bois par les producteurs à de nouveaux acheteurs offrant de meilleures conditions de mise en marché.

5.2 Objectif général n° 2 :

Voir à ce que tous les producteurs visés soient soumis aux règles établies selon l'intérêt collectif

Objectif spécifique : Atteindre une équité des coûts de transport

Moyens

- ♦ Modification de la Convention de transport avec l'Association des transporteurs de bois des Bois-Francs : selon le Syndicat, avec les années, les coûts reliés au transport de bois de trituration sont devenus inéquitables entre les producteurs et également entre les transporteurs. L'entente d'une durée de 4 ans, intervenue en décembre 2001 se terminait le 31 décembre 2004. Puisque les parties n'en sont pas venues à une entente, la Régie a rendu une décision pour les années 2005, 2006 et 2007. Pour les années 2008 et 2009, la Régie a rendu une décision partielle (demandant aux parties de négocier à nouveau certains points) puis finale en février 2009. Dorénavant, les taux de transport sont payés sur la base du travail effectué.

L'**indicateur** pour cet objectif est le coût du transport.

La **cible** est le coût du transport relié au travail effectué par les transporteurs sans aucun lien avec la valeur du produit transporté.

5.3 Objectif général n° 3 :

Organiser la production et la mise en marché du produit visé en favorisant une mise en marché efficace et ordonnée

Objectif spécifique : Amélioration du pouvoir de négociation

Moyens

- ♦ Meilleure connaissance des marchés : le Syndicat a pris les moyens nécessaires afin de se tenir au courant des marchés canadien, américain et international.
- ♦ Maintien et augmentation des liens avec d'autres fournisseurs : le Syndicat, au cours des dernières années, a maintenu des liens avec l'ensemble des fournisseurs de l'industrie forestière.
- ♦ Augmentation de l'importance des volumes négociés : la collaboration administrative effectuée avec le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie a permis de regrouper les volumes et les différents marchés donnant ainsi la possibilité d'une meilleure souplesse dans les livraisons et d'une plus grande importance sur les différents marchés.

Les **indicateurs** pour cet objectif sont les prix du bois et les volumes de bois mis en marché.

Les **cibles** sont le maintien des prix du bois et leur augmentation lorsque la situation économique le permet.

13 octobre 2009

Rapport d'évaluation périodique

Objectif spécifique : *Respect des ententes contractuelles du Syndicat avec les industriels et le maintien de bonnes relations avec ceux-ci*

Moyens

- ♦ Suivi des livraisons de façon hebdomadaire ou mensuelle par le Syndicat : le Syndicat a établi des règles plus rigoureuses dans la gestion des livraisons. Les volumes livrés sont analysés couramment afin de vérifier l'état des livraisons aux usines (avance ou retard par rapport au contrat).
- ♦ Communications courantes avec les industriels : ces communications permettent de vérifier les besoins à court et moyen terme et d'ajuster les calendriers de livraisons.
- ♦ Suivi des livraisons prévues aux transporteurs : le Syndicat a pris les moyens nécessaires afin de se tenir au courant des marchés canadien, américain et international.
- ♦ Système de gestion des inventaires et des coupes de bois en cours : ce système permet d'évaluer la capacité de livraison à court et moyen terme.
- ♦ Octroi de contingents supplémentaires ponctuels : l'émission de contingents est basée sur la connaissance des activités des producteurs, des transporteurs et des industriels.

L'indicateur pour cet objectif est le taux de livraisons par rapport aux ententes.

Les cibles sont le respect des calendriers de livraisons et le respect des volumes prévus aux contrats.

Objectif spécifique : *Consolidation des ententes pour la livraison de résineux destinés aux marchés des pâtes et papiers*

Moyens

- ♦ Analyse des marchés existants : le Syndicat analyse les différents marchés et détermine ceux qui ont un avenir le plus prometteur. Ainsi, les contrats pour les deux usines Kruger de Trois-Rivières ont été augmentés au cours des dernières années.
- ♦ Consolidation des ententes avec les entreprises d'avenir.

Les indicateurs pour cet objectif sont les ententes avec les entreprises et les volumes et prix pour les producteurs.

Les cibles sont le maintien des volumes de livraison de résineux pour les pâtes et papiers et le maintien des prix usines.

13 octobre 2009

Rapport d'évaluation périodique

Objectif spécifique : Démarrage du processus de certification environnementale

Moyens

- ♦ Entente de collaboration financière avec le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie pour le développement de la certification : cette entente a été convenue à la fin de l'année 2008. Le projet débutera de façon plus concrète à partir de 2009.
- ♦ Obtention d'un appui de la part des industriels et des organismes de gestion en commun sur le territoire.
- ♦ Adoption d'une politique de développement durable.
- ♦ Obtention du financement nécessaire.

Les indicateurs pour cet objectif sont la politique, les documents et les lettres d'appui moral et financier.

Les cibles sont l'entente obtenue avec le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, l'appui obtenu des principaux industriels et des deux organismes de gestion en commun et le financement obtenu pour l'élaboration du projet.

Objectif spécifique : Emphase sur l'aménagement forestier durable

Moyens

- ♦ Sensibilisation des propriétaires forestiers aux avantages de l'aménagement sylvicole : le Syndicat a dispensé plusieurs cours de formation, autant sur les techniques de travail en forêt que sur la fiscalité forestière ou sur les champignons forestiers. Le Syndicat a produit sept nouveaux feuillets sylvicoles et mis à jour six feuillets sylvicoles déjà existants. Le Syndicat a organisé une journée de visite à Démo 2004 à la forêt Montmorency et il a participé aux journées forestières de la municipalité de Manseau et de la MRC de Bécancour. Des articles d'informations dans le journal *Forum* viennent compléter les activités.
- ♦ Disponibilité de différents moyens de transfert de connaissances aux propriétaires forestiers : le Syndicat a produit une carte de mesurage comprenant une table de mesurage de Roy ainsi que plusieurs facteurs de conversion. Il a participé avec la Fédération des producteurs de bois du Québec à la mise à jour du Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Il a également participé au financement du Guide des feuillus nobles en Estrie et au Centre-du-Québec.
- ♦ Ajustement des différents types de travaux sylvicoles selon la nécessité d'interventions en forêt.

13 octobre 2009Rapport d'évaluation périodique

6. L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DES PROCHAINES ANNÉES EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ

Le mémoire et la présentation du Syndicat lors de la séance indiquent à la Régie que, pour les prochaines années, les cibles du Syndicat seront :

- ➔ le développement de la certification;
- ➔ le développement des marchés de la biomasse et des copeaux de bois;
- ➔ l'augmentation du prix du bois aux producteurs;
- ➔ le développement des marchés du pin, de la pruche et du mélèze pour la trituration;
- ➔ l'amélioration du transfert d'information aux producteurs.

Le Syndicat a également mentionné lors de sa présentation qu'il regarderait les possibilités d'économies supplémentaires des frais de transport.

7. L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES DE LA RÉGIE

La séance publique tenue le 23 avril 2009 pour évaluer les interventions du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et des règlements édictés dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre a permis à la Régie d'être informée des activités et du contexte de la récolte et de la mise en marché du bois de cette région. L'exposé du représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, par son portrait global de l'industrie forestière avec emphase sur la situation américaine, le principal partenaire commercial du Québec, a démontré l'ampleur des difficultés vécues par le secteur, depuis déjà nombre d'années.

Dans un contexte difficile, le Syndicat a fourni maints efforts pour organiser collectivement les relations entre les vendeurs et les rapports avec les acheteurs, défendre les intérêts des producteurs et tenter de tirer pour eux les meilleurs revenus en tenant compte du contexte des différents marchés. La Régie souligne les efforts déployés par le Syndicat et l'encourage dans toute démarche visant à créer un climat favorable aux négociations des conditions du marché et à maintenir un tel climat.

De plus, le Syndicat cherche à améliorer ses connaissances des marchés. Il donne de l'importance à de bons liens avec les industriels forestiers. La Régie ne peut qu'encourager toutes les démarches en ce sens.

Selon le Syndicat, la collaboration administrative avec le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie a permis de regrouper de façon théorique les volumes et les différents marchés donnant ainsi la possibilité d'une meilleure souplesse dans les livraisons et d'une présence plus importante sur les différents marchés. Cette initiative permettra sans doute d'ouvrir de nouvelles avenues et de créer des opportunités d'affaire.

Le projet de démarrage du processus de certification environnementale apparaît à la Régie comme un projet déterminant et nécessaire afin de répondre aux exigences des marchés.

13 octobre 2009**Rapport d'évaluation périodique**

La situation quasi dramatique du secteur forestier amène le Syndicat à se questionner sur les avenues possibles du secteur. Certes, le Syndicat mentionne qu'il explore de nouveaux marchés, mais les tentatives des dix dernières années ne semblent pas produire les résultats escomptés.

De l'avis de la Régie, les efforts individuels du Syndicat ne peuvent donner tous les résultats escomptés. Les efforts de consultation et de concertation avec les instituts de recherche, les spécialistes du secteur (organismes gouvernementaux et/ou privés) et dans le domaine de la veille stratégique (organismes gouvernementaux et/ou privés) auraient intérêt à être multipliés.

Les enjeux et défis découlant de la mondialisation de la mise en marché du bois sont grands et la responsabilité du développement et de la recherche de nouveaux marchés ne peut incomber à une seule organisation locale. Selon la Régie, une concertation accrue avec les industriels du secteur, la Fédération des producteurs de bois du Québec et la collaboration avec d'autres offices de producteurs sont des avenues à exploiter. Ainsi, plus d'initiatives et d'opportunités régionales et provinciales risquent de se manifester.

Deux recommandations lors de l'évaluation périodique de la Régie en 2004 étaient d'ailleurs formulées en ce sens : la Régie recommandait alors au Syndicat « d'étudier, en collaboration avec la Fédération des producteurs de bois du Québec, la faisabilité d'établir une veille stratégique quant aux opportunités régionales et provinciales à développer pour une mise en valeur intégrée des ressources des boisés privés » ainsi que « de maintenir et d'intensifier la coopération et la synergie avec les autres syndicats de producteurs de bois pour accélérer le développement de la mise en valeur intégrée du potentiel de boisés privés ».

De plus, lors de la dernière évaluation périodique de 2004 la Régie avait recommandé au Syndicat : « d'adopter une planification stratégique qui préciserait davantage les objectifs, les priorités, les échéanciers et les stratégies susceptibles de rendre plus efficaces les interventions du Syndicat dans la mise en valeur des boisés ». Enfin, la Régie avait recommandé au Syndicat « de développer des indicateurs permettant de vérifier l'opportunité des interventions et la mesure périodique des résultats atteints ».

Force est de constater que ce travail n'a pas été fait. Une planification stratégique bien encadrée et des indicateurs bien choisis seraient de nature à permettre au Syndicat de mieux formuler ses objectifs et résultats attendus et ainsi augmenter ses chances de succès quant aux résultats qu'il vise à obtenir.

8. LES RECOMMANDATIONS

Sur la base des observations et des problématiques de mise en marché soulevées par le Syndicat et les intervenants de l'industrie, la Régie recommande au Syndicat :

- ➔ de poursuivre son travail de recherche active des débouchés et des utilisations les plus avantageux pour les producteurs, et ce, dans le respect de la possibilité forestière régionale;
- ➔ de mettre en œuvre dans les meilleurs délais son projet de processus de certification environnementale;

13 octobre 2009**Rapport d'évaluation périodique**

- ➔ d'initier une réflexion quant à la réduction de la masse réglementaire en ayant la préoccupation d'éliminer les obligations, les normes et contraintes inutiles et désuètes imposées aux entreprises et la simplification des formalités administratives découlant de l'application de la réglementation;
- ➔ d'initier une réflexion globale sur les différentes avenues qui s'offrent aux propriétaires de boisés pour une mise en valeur des diverses ressources de leurs propriétés et des implications de leur exploitation;
- ➔ d'étudier, en collaboration avec la Fédération des producteurs de bois du Québec, les instituts de recherche, les spécialistes du secteur (organismes gouvernementaux et/ou privés), la faisabilité d'établir une veille stratégique quant aux opportunités régionales et provinciales à développer pour une mise en valeur intégrée des ressources de boisés privés;
- ➔ de maintenir et d'intensifier la coopération et la synergie avec les industriels forestiers et les autres syndicats de producteurs de bois afin d'accélérer le développement de la mise en valeur intégrée du potentiel des boisés privés;
- ➔ d'élaborer un plan directeur de développement de la production et de la mise en marché du bois du Centre-du-Québec, en prenant en compte le contexte du secteur et les opportunités d'affaire à saisir.

La Régie demande au Syndicat de lui transmettre, avant le 31 décembre 2009, après approbation par le conseil d'administration, tel que déjà demandé lors de la dernière évaluation périodique de 2004, ses objectifs, ses priorités et son plan d'action dans la mise en marché, et comportant également des objectifs à moyen et à long terme et les indicateurs qui permettront d'évaluer les résultats des interventions du Syndicat dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint.

Pour ce faire, la Régie invite le Syndicat à prendre en compte les critères apparaissant dans le *Cadre d'évaluation périodique des interventions des offices dans la mise en marché*, lequel cadre a été adopté en 2008 par la Régie. Cette démarche permettra de mieux évaluer et de façon plus objective, les résultats des interventions du Syndicat et les règlements édictés tout en vérifiant qu'ils servent l'intérêt de l'ensemble des producteurs et qu'ils favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé par le Plan conjoint.

Gaétan Busque

Christiane Cantin

Pierre Labrecque